

L'IMPARTIAL

Le seul Journal Français de l'Île du Prince Édouard

Publié le Jeudi de chaque semaine.

ABONNEMENT: un an.....\$1.00

Toutes communications, révisions, etc. doivent être adressées L'IMPARTIAL.

Tignish, I. P. E.

L'IMPARTIAL.

TIGNISH, MARS 19 1896.

M. Laurier aurait déclaré à M. Beausoleil que s'il était simple député comme lui et non chef de l'opposition, il voterait pour le bill réparateur.

—On dit que le gouvernement a décidé de soumettre aux juges de la cour suprême, la question de la durée du présent parlement qui, selon les uns, droit se terminer le 26 avril et, selon les autres, le 11 juin.

Le "Toronto Star" a une peur noire du clergé. Il qualifie de tyrannie l'influence que l'Eglise catholique exerce dans le monde, et il demande avec instance à la majorité protestante de toutes les provinces, d'écraser au plus vite ce pouvoir dominant et toujours menaçant.

Le "Mail and Empire" félicite le gouvernement d'avoir invité de nouveau M. Greenway à faire disparaître les griefs des catholiques, ce qui démontre son esprit de conciliation et son désir de n'intervenir contre le gouvernement du Manitoba que lorsque tous les moyens pacifiques auront été employés.

D'un autre côté, la "Free Press", d'Ottawa, et plusieurs autres organes libéraux, crient à tue-tête que c'est la politique de paix et de conciliation de M. Laurier qui triomphe.

Les journaux manitobains, les organes de M. Greenway lui-même, disent que la conférence projetée au sujet de la loi réparatrice n'aura aucun résultat. L'on prétend que c'est M. Greenway qui a demandé d'être invité à venir à Ottawa. Il voulait faire ajourner la discussion sur le bill, mais le gouvernement s'y est refusé.

Le patriarche catholique arménien a présenté au Vatican un curieux mémoire, dans lequel il déclare que pendant les récents désordres en Turquie d'Asie, un grand nombre d'Arméniens schismatiques, et même catholiques, ont embrassé l'islamisme pour échapper à la mort dont les menaçaient leurs persécuteurs.

Au Vatican, on ne conserve plus l'espoir de sauver l'empire du Sultan de la destruction. Le St-Père concentre toute sa sollicitude sur les Lieux Saints. Il verrait avec bonheur la Palestine devenir possession française.

SERAIT-CE LA SOLUTION ?

Ainsi donc il est convenu d'inviter M. Greenway à venir conférer avec le Conseil Privé et voir s'il ne serait pas possible de s'entendre. Sir Charles Tupper, nous informait hier notre correspondant, en a officiellement informé la Chambre en même temps qu'il a lu une dépêche de Winnipeg à sir Donald Smith dans laquelle le premier ministre de Manitoba se disait prêt à accepter une telle invitation du gouvernement d'Ottawa.

L'opinion publique approuvera certainement toute démarche faite par sir Mackenzie Bowell dans le but d'épuiser les moyens honorables de conciliation qui pourraient s'offrir à lui. Il importe que le pays ait la conviction que le Parlement fédéral n'est intervenu dans la vie autonome de la province de Manitoba qu'en dernier ressort et lorsqu'il ne pouvait faire autrement.

Sans doute, la Constitution autorise et détermine cette intervention extraordinaire: mais cette exception n'est faite et n'a pu être faite que pour réparer une grande injustice commise au détriment d'une minorité. Dans nos institutions politiques, où tout est régi par le système des majorités, les pères de la Confédération ont voulu empêcher que la force ne primât à jamais le droit.

L'application du remède constitutionnel suppose donc nécessairement le cas d'une violation flagrante de la liberté du plus faible par le plus fort et il en reste une honte ineffaçable pour la province où la tyrannie et le mépris des lois ont été exercés par la majorité dans l'unique fin d'opprimer la minorité.

Est-ce pour échapper à ce jugement inexorable de l'Histoire; est-ce pour prévenir l'humiliation de voir l'œuvre législative de leur pays corrigée par l'autorité supérieure; est-ce pour conserver intacte la souveraineté relative et limitée de leur province, que les chefs de la majorité de Manitoba se décident enfin à tenter l'épreuve de négociations? L'avenir le dira.

Quoiqu'il en soit, M. Greenway ne pouvait agir en temps plus opportun. On ne saurait lui attribuer aucun calcul d'intérêt ni lui reprocher d'obéir à la crainte de perdre le pouvoir. L'électorat vient de lui renouveler son appui, et un changement d'attitude envers la minorité ne peut que l'exposer à voir sa popularité diminuer sans grand espoir de compensation. Il paraîtra à Ottawa, s'il y vient, plutôt comme un homme d'Etat désireux d'épargner à sa province l'intervention étrangère dans le règlement de ses propres affaires, plutôt qu'en chef sectaire déterminé à tout braver et à tout risquer dans une obstination inconcevable d'injustice et de parti pris.

Du côté du pouvoir fédéral, les circonstances ne seront pas moins favorables, car Sir Mackenzie Bowell ne consent à l'ouverture des négociations que le lendemain du jour où la Chambre aura approuvé le bien-fondé et la justice de l'intervention qu'il lui propose par son bill réparateur. Les deux parties se rencontreront chacune sur un pied d'autorité incontestable; toutes deux auront ce caractère de force calme et digne que donnent à leurs chefs les majorités parlementaires.

Que se passera-t-il dans ces négociations; quel en sera le résultat? Celui-ci serait bien clairvoyant qui pourrait le deviner.

Dans tous les cas, on peut prévoir à coup sûr que la situation de la minorité catholique ne sera pas changée quant au rétablissement de ses précieuses libertés. Le bill réparateur les lui restitue, et il ne saurait par conséquent y avoir concessions ou de compromis sur ce terrain. La bonne volonté des négociateurs devra porter sur le mode d'application, car le parlement ne pourra se dessaisir de son autorité que si la Législature provinciale en remplit toute la fin et toutes les fonctions saluaires. Le temps, ce grand médecin des maux populaires, devra offrir le secours de ses ressources si précieuses, et personne ne trouverait que l'Assemblée Législative de Manitoba commettrait un acte "inbra dig." si elle s'engageait, par exemple, à suppléer à titre provisoire sa propre législation scolaire des clauses du bill Réparateur qui rendent à la minorité le contrôle de ses écoles, de ses enfants, de ses taxes et de ses biens.

Espérons.—La Minerve.

PETITE CHRONIQUE

Pour "L'Impartial."

Montreal 6 Mars 1896

De ce temps-ci on parle beaucoup des écoles du N. O. M. Laurier a mis le comble à l'agitation générale, mercredi soir en proposant l'envoi du Bill Remédiateur à six mois. L'on sait que le chef de l'opposition voulait une enquête des faits dans cette affaire et on s'attendait à se qu'il proposerait quelque chose de ce genre en amendement au bill de l'Hon. Ministre de la justice [Dickey]. Mais il n'en fut rien et l'on se demande ce que deviendrait les droits de la majorité manitobaine, si cette proposition de renvoi à six mois allait être adoptée. Un des plus chauds partisans de M. Laurier, M. Beausoleil directeur du "Monde" de Montreal, s'est déclaré ouvertement en faveur du gouvernement sur la question des écoles du N. O. M. Devlin députés d'Ottawa en a fait autant et 10 à 15 autres libéraux les suivront au vote qui doit se prendre bientôt. Je n'ai point pu savoir de quel côté votre député acadien, M. Perry, va voter. La chose sera tirée au clair dans une semaine ou dix jours au plus tard.

Un certain M. Stiles, d'Angleterre je crois, s'était constitué directeur d'une compagnie pour l'organisation d'une grande exposition universelle à Montreal durant l'été de 1896. Il paraît maintenant que le projet a raté, car, disent les Montrealais, ça prendra au moins deux ans à préparer un exposition semblable, et c'est folie que de vouloir tenir cette exposition pendant l'été de 96 vu que nulle préparation n'a été faite jusqu'aujourd'hui quoique en date de l'ouverture soit annoncée pour le 24 mai prochain. L'on dit que plusieurs pays Européens ont promis leur concours, même que des articles etc, ont déjà été expédiés pour l'ouverture le 24 mai. Il va sans dire qu'après le World's Fair de 93 à Chicago, Montreal ferait mine piteuse d'ouvrir une exposition universelle en mai, dans les vieilles bâtisses maintenant à sa disposition. En effet vaut mieux attendre encore un an ou deux et faire quelque chose digne de la grande métropole du Dominion en particulier et du peuple canadien en général.

Les dernières nouvelles de l'Abyssinie nous apprennent que 5000 italiens ont péri dans un combat contre le roi Ménélik et ses valeureux soldats. Le

général Baretieri c'est fait prendre avec son armée dans les défilés des montagnes et le résultat a été l'annihilation quasi complète des troupes italiennes. N'est ce pas le cas de répéter à ce propos le fameux mot de l'érudit comte de Maistre: "qui mange du Pape, en meurt"? Oui, Victor Emmanuel et Garibaldi, Humbert et Crispi ont mangé du Pape; qu'en résulte-il? Cinq milles de leur troupes avec trente cinq de leurs généraux périssent sous le coup vengeur d'une nation barbare, mais poussée à bout par la cupidité de son ennemi. Le roi Ménélik est un noir, mais la foi chrétienne implantée dans le cœur de son peuple par le successeur des apôtres, est encore vivace malgré le schisme qui a séparé cette population vigoureuse du reste de la chrétienté. Le portait de ce hardi potentat nous le montre portant un crucifix à son cou, ce qui prouve que cet homme de fer et de sang a cependant le courage de manifester sa croyance religieuse par le symbole du christianisme, tandis que Crispi et ses sectaires insultent le Christ en martyrisant son vicaire sur la terre. Cependant le grand pontife, le magnanime Léon XIII à ordonné de cesser le chant du "Te Deum" et exhorte les fidèles à prier pour le repos de l'âme de ces pauvres soldats qui sont morts loin de leur pays et de ceux qui leur sont chers. Oui, que leurs âmes reposent en paix et que bientôt nous voyons le roi d'Italie évacuer le quirinal pour le restorer avec ses états, au chef de l'Eglise, au Roi de Rome, auquel ils appartiennent par un droit indiscutable depuis des siècles. Le ministre Crispi a démissionné et l'on croit que Humbert va demander au marquis dit Radini de former un nouveau ministère. Un autre jour je vous parlerais de la photographie Roentgen et de nos maisons d'éducation aux alentours de Montreal. A bientôt. Acadien

MANDEMENT DE MGR LABRECQUE

CONTRE LES JOURNAUX QUI ATTAQUENT LE CLERGE

Eveché de Chicoutimi

25 février 1896 Bien Chers Collaborateurs, — Vous voudrez bien, à la réception de cette circulaire, rappeler à vos fidèles en leur lisant avec commentaires les quelques principes que je vous expose ici, plusieurs vérités fondamentales malheureusement trop souvent mises en oubli, et qu'il est nécessaire de connaître pour ne pas s'égarer hors de la voie qui conduit au ciel.

L'Eglise a été constituée par son divin fondateur comme une société parfaite en elle-même, distincte et indépendante de la société civile. "Les évêques ont été établis par le Saint Esprit pour régir cette société qu'on appelle l'Eglise de Dieu. [Art. 26, 28]". Ils ont donc dans leurs diocèses respectifs le triple pouvoir législatif, judiciaire et coercitif; ils ont le pouvoir d'enseigner, de commander, de juger, pouvoir néanmoins subordonné à l'autorité du chef de l'Eglise qui possède seul la plénitude de la puissance apostolique. Tous les prêtres et les fidèles doivent donc aux évêques la docilité, le respect et l'obéissance. C'est à eux, comme aux successeurs des Apôtres, que Jésus-Christ a dit: "Qui vous écoute, m'écoute, qui vous méprise me méprise".

Or, vous savez que depuis quelques années, il existe dans notre pays une école de journalistes et d'écrivains qui se donnent la mission de détruire l'autorité des évêques, de rui-

ner la puissance spirituelle, qui est pourtant la base et le fondement de toute autorité dans la famille et dans la société. Si les évêques pour remplir le devoir qui leur incombe de droit divin, d'enseigner et de régir le peuple confié à leur sollicitude pastorale, prennent une mesure qui n'est pas conforme aux idées de ces novateurs on les entend crier à l'arbitraire, au despotisme, on les voit censurer sans scrupule les actes et les documents de l'autorité religieuse: ils vont même jusqu'à les dénaturer avec une insigne mauvaise foi, afin de pouvoir les attaquer et faire croire à un abus de pouvoir. En un mot cette école proclame pratiquement tous les jours dans ses nouveaux écrits que les évêques n'étant pas infaillibles, on est libre d'accepter ou de rejeter leur direction dans les choses de la conscience.

Parmi ces journalistes, l'un s'est distingué tout spécialement à l'occasion de la récente élection de Charlevoix, durant laquelle, sûr d'être l'écho de tous les évêques du Dominion, sans en accepter un seul, j'ai cru de mon devoir de donner aux fidèles de ce comté, une direction nécessaire au sujet d'une "législation réparatrice".

Dans un article, suivi de plusieurs autres moins grossiers mais plus perfides, que le directeur du journal l'"Electeur", pour éviter une condamnation jugée même nécessaire par son chef politique, a dû déclarer faux, scandaleux et subversif de l'autorité ecclésiastique, on s'est porté aux derniers excès contre un membre de la hiérarchie catholique de cette province; on a eu l'audace et l'impudence même de l'accuser ouvertement d'avoir prostitué son autorité spirituelle pour servir des fins d'un parti politique. C'était, on le comprend, ruiner pas sa base l'autorité ecclésiastique, c'était prêcher l'anarchie dans le domaine de la conscience, c'était rendre l'évêque dans l'exercice de son divin ministère "justiciable" de l'opinion publique.

Un journal qui se rend capable d'aussi noirs attentats contre la hiérarchie catholique, et dont les instincts révolutionnaires ne reculent ni devant le mensonge, ni devant la calomnie, pour arriver à son but, mériterait d'être banni de toute famille catholique. Toutefois je le tolère encore jusqu'à nouvel ordre comptant que les leçons, que ne lui a pas ménagées l'autorité religieuse, ni le chef de son parti politique, lui seront profitables pour l'avenir. Si jamais, ce qu'à Dieu ne plaise, cette feuille retomberait dans les mêmes écarts, et redevenait un "danger prochain de perversion pour un grand nombre de fidèles de ce diocèse", je n'hésiterais pas à en interdire la lecture "sous peine de faute grave". Le droit ecclésiastique et le droit naturel m'en donnent le pouvoir et m'en imposent le devoir.

Dieu m'a confié le diocèse le plus catholique peut-être du monde entier. Je suis heureux de le proclamer solennellement en cette circonstance; les fidèles de ce diocèse se sont toujours fait remarquer par leur attachement inviolable, par leur respect et leur constante soumission à l'autorité spirituelle. Je l'ai mille fois constaté, dans mes visites pastorales et en toute circonstance. Eh bien, c'est pour moi un devoir de conserver parmi cette religieuse population le dépôt sacré de cette foi traditionnelle, de cette obéissance et de cette loyauté à l'autorité religieuse qui a fait sa force dans le passé, qui est sa gloire dans le présent, et qui sera son salut dans l'avenir.

— L'IMPARTIAL — Publié le Jeudi de chaque semaine.

ANNONCES lère en ertion la ligne 10cts Insertions subséquentes, 2cts Cartes d'affaires, \$5 par an.

J. J. JOHNSTON.

AVOCAT, NOTAIRE PUBLIC, ETC

BUREAUX:

Stamper Block.....Ch Town

Gordon Building.....Alberton

Argent à prêter et à placer

COUPON DE PRIME

AUX LECTEURS DE CE JOURNAL

Détachez ce coupon et remettez le avec 9cts, en timbres-postes, pour chaque volume désiré, ou 26cts pour 3 volumes au choix, parmi les ouvrages nommés sur ce coupon, au bureau de ce journal! et vous recevrez les numéros demandés franco par la poste dans les huit jours qui suivront votre envoi. Ecrivez votre nom et adresse très lisiblement, et désignez les ouvrages désirés par numéro seulement.

NOM.....

ADRESSE.....

OUVRAGES DESIRES: NOS..... LIVRES OFFERTS

- 1 Mon oncle et mon curé.
2 L'amoureux de la préfète.
3 Martyr de l'amour.
2 la roche qui pleure.
5 Le remords d'un faussaire.
6 Rêves Dorés.
7 Drame de l'hôtel Woronzoff.
8 Les flancs tilles de Lorette.
9 Le sacrifice d'un fils.
10 Le coureur de dot.
14 Roman d'une jeune fille pauvre.
13 Le roman d'un crime.
14 Trahison vaincu par l'amour.
17 La vengeance du fiancé.
18 Les deux Jeanes.
15 Misérable faussaire.
19 Le martyr d'une mère.
20 La charmeuse.

TOBACCO

—Oxoo—

T. B. RILEY,

—MANUFACTURER OF—

Plug, Twist, Fancy Smoking & Chewing Tobaccos

—Oxoo—

If you will have a good smoke or chew call on the trade for Riley's Tobaccos, they are reliable, uniform, and guaranteed to give satisfaction.

Get our prices before placing our orders elsewhere.

Charlottetown, P. E. I.

Jan 16 '96

Stanislaus Buote,

Marchand Général et Négociant

de Poisson, Produits, etc.

Paie le plus haut prix pour l'avoine, l'anguille, l'éperlan, etc., etc.

Vend aux prix les plus réduits pour paiement comptant.

North Rustico.

16 Jan '96

MAGASIN

POPULAIRE

L'endroit le plus populaire et où vous trouverez le plus de satisfaction peut-être du monde entier. Nous tenons toujours en mains, Farine, Melasse, Sucre, Thé, qualité extra. Huile la meilleure, Marchandises Sèches, Bêtes et Souliers, Groceries, Clous, Poeles, Habillements, etc.

le tout vendus à bas prix pour paiement comptant.

Nous avons aussi Coton, Indiennes, Casques de pelletterie, Drap, etc.

Le plus haut prix payé pour les produits.

Noas prenons du bois de corde en échange pour nos marchandises.

J. B. GAUDET

Gérant

St Louis,

Dec 5. '95

Advertisement for STANLEY'S MAGAZINE, featuring illustrations and various articles.